# Risques inhérents à la pratique de l’escalade de rocher

### I. Risques inhérents aux conditions météorologiques

1. Malaises causés par le soleil (coups de soleil, coups de chaleur, déshydratation)
2. Malaises causés par le froid (hypothermie, engelures)
3. Blessures causées par une chute au sol due à une surface mouillée par la pluie
4. Augmentation des risques de chutes causées par des bourrasques

### Brûlures dont la gravité peut aller jusqu’au décès

### Aveuglement ou assourdissement causé par la foudre

1. Noirceur
2. Vent

### II. Risques inhérents à l’environnement

1. Chutes de pierres
2. Éboulements
3. Coupures causées par des bouteilles de vitre brisées (vandalisme)
4. Altitude
5. Faune ailée

### III. Risques inhérents à la pratique de l’activité

Chute de pierres ou d’autres matériaux pouvant causer des blessures dont la gravité peut aller jusqu’au décès

Chute avec blessure, dont la gravité peut aller jusqu’au décès, causée par le manque de protections ou un mauvais assurage

Chute avec blessure, dont la gravité peut aller jusqu’au décès, causée par un bris de matériel inadéquat ou mal entretenu

* 1. Brûlures corporelles par frottement avec la corde ou le rocher
	2. Blessures musculaires ou ligamentaires causées par des efforts intenses mal coordonnés
	3. Complications médicales causées par le stress ou la peur
	4. Faiblesse musculaire (incapacité physique à terminer le parcours ou immobilisation due à une perte d’énergie)
1. Inconfort ou blessure résultant d’une évacuation ou d’une immobilisation des participants en pleine nuit pouvant être occasionnée par une mauvaise planification ou des imprévus

**IV**. **Risques inhérents à l’encadrement**

a. Niveau de compétence du guide inadéquat pour le type de terrain

Degré de fatigue élevé du guide

Ignorance de certains éléments de sécurité relatifs à une voie en particulier

Degré de confiance trop élevé envers l’autonomie du participant à faire certaines manœuvres

**V**. **Risques inhérents à la clientèle**

1. Manque de connaissances
2. Mauvaise utilisation de l’équipement
3. Manque de planification du matériel ou du parcours
4. Stress causé par un horaire chargé
5. Consommation d’alcool ou de drogue
6. Attitude de performance
7. Incompréhension des panneaux de signalisation

**Référence :** CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR. *Guide de pratique et d’encadrement sécuritaire d’activités de plein air. Normes, exigences et procédures*, 2005.

Contenu élaboré en collaboration avec François Roy.

Cette liste a été élaborée à titre indicatif et ne prétend pas être exhaustive ou limitative.

Le contexte et la gestion du risque peuvent varier en fonction de différents facteurs.